



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 09 avril 2025

Délibération N°2025 - 16**Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Annexe CFME**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 09 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité du 12 mars 2025
Finances
2. Examen et Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal
3. Examen et Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Annexe CFME
4. Attribution d'une subvention à l'Association des Amis du PNRM pour gestion des sites en 2025
Ressources Humaines
5. Ponts 2025
Administration
6. Réponse à la demande du PNRM en tant qu'organisme d'intérêt général
Questions Diverses

Membres présents**Pour la CTM** → Mesdames N. ACCUS ADAINE – M-A RAVIN – Mr F. ISMAIN.**Pour les Communes****→ Membres Titulaires :** Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité).**→Communauté d'agglomération :** Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM).**Membres titulaires absents ayant donné procuration****→Communes :** Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse - Pointe) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr. S. THALMENCY(Lorrain) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne- Vert) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière Salée) à Mr E. JEAN BAPTISTE(Fonds Saint Denis) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE(Prêcheur) - Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) à Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr C. SAINT CYR(Sainte Anne) à Mr G.GLONDU(Rivière Pilote) – Mr B. BIROTA à Mr R. DULYMOIS (Robert).**Membres titulaires absents****→CTM :** Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.**→Communes :** Mr B. BABIN(Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).**→Communautés d'agglomération :** Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).**Membres titulaires absents excusés :**

Mme N. LIMIER(CTM) - Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr A. BIRON (Case Pilote) – Mme M-J. LAMIN (Saint Joseph) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	21
Procurations	09
Exprimés	30
Vote	
Pour : 30	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
Date de la convocation :	
26 mars 2025	



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu l'instruction budgétaire m57 applicable aux syndicats mixtes et notamment aux Parcs naturels régionaux de France,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du 12 mars 2025 du Comité syndical du PNRM,

Considérant l'avis favorable du bureau syndical élargi à la commission finances réuni en séance du 26 mars 2025,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité Syndical

Article 1

Adopte le Budget Primitif du Budget annexe du Parc naturel régional de Martinique pour l'exercice 2025. Le budget a été adopté par chapitres en dépenses et en recettes tels que décrit dans les documents budgétaires annexés et conformément aux tableaux ci-après :

Budget Annexe 28001	Dépenses	Recettes
	BP 2025	BP 2025
Fonctionnement	1 524 812.42 €	1 524 812.42 €
Investissement	1 036 756.44 €	1 036 756.44 €
TOTAL	2 561 568.86 €	2 561 568.86 €

Article 2

Donne mandat au Président pour appliquer ce budget et l'autorise à effectuer les dépenses et percevoir les recettes qui y sont inscrites.

Article 3

Monsieur le Trésorier de la CACEM et Monsieur le DGS du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mercredi 9 avril 2025

Le Président,

Félix ISMAIN



Handwritten signature and date: Vu le 20/04/25